

ÉCOLE DES ARTS DE MONTVILLE SECTION MUSIQUE 2023-2024

NOM:				
PRÉNOM:				
Niveau de l'élève :				
Pratique de la musique depuis années Informations complémentaires pouvant être utiles • • •	s pour établir le nive	au de l'élève :	:	
Cours dispensés à l'école de musiqu	ie			
 Éveil musical Initiation musicale Formation musicale Disciplines enseignées flûte traversière trompette guitare chant Pratiques collectives orchestres ouverts aux m ateliers musiques actuelle 			- saxophone - piano jazz - batterie	
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRA	 <u>ATION</u>			
Autorisation droit à l'image		Assurance e	xtra-scolaire ou RC	

Inscription enregistrée le

1. L'élève

Date de naissance ://	Âge : ans
Adresse :	
Commune	
Téléphone portable de l'élève :	
Téléphone portable des responsables légaux :	
Adresse Mail OBLIGATOIRE :	
2. Responsables légaux pour les mineurs (ac	dresses si différentes)
Nom et Prénom du père :	
Adresse :	
Commune :	
Téléphone du domicile :	
Téléphone portable :	
Adresse Mail :	
Nom et Prénom de la mère :	
Adresse :	
Commune :	
Commune .	
Téléphone du domicile :	
Téléphone portable :	
Adresse Mail :	

3. TARIFS 2023-2024

NIVEAU	COMPOSANTES	TARIF MONTVILLAIS 2023-2024	TARIF HORS-COMMUNE 2023-2024
Éveil	cours collectif	150,00 €	225,00€
Initiation	cours collectif	150,00 €	225,00€
1 ^{er} cycle	instrument ou voix formation musicale	320,00 €	640,00 €
	option pratique collective	80,00€	80,00€
2 ^e cycle	instrument ou voix formation musicale + pratiques collectives	350,00 €	650,00 €
	option pratique collective seule	80,00€	80,00€
	cours d'instrument sur mesure ou voix	280,00 €	550,00€
Hors parcours	formation musicale seule	120,00 €	200,00€
	location d'instrument	100,00 €	200,00€

2° cycle instrument ou voix formation musicale + pratiques collectives 80,00 € 650,00 option pratique collective seule 80,00 € 80,00 € 00	Initiation	cours collectif	150,00 €	225,00€
Definition musicale Summaria Summaria		instrument ou voix	220.00.6	640.00.6
Instrument ou voix formation musicale + pratiques collectives 350,00 € 650,00 option pratique collective seule 80,00 € 80,00 € cours d'instrument sur mesure ou voix 280,00 € 200,00 € cours d'instrument sur mesure ou voix 280,00 € 200,00 € 200,00 € location d'instrument 100,00 € 200,0	1 ^{er} cycle	formation musicale	320,00 €	640,00€
2° cycle formation musicale + pratiques collectives 350,00 € 650,00 option pratique collective seule 80,00 € 80,00 € 60,0		option pratique collective	80,00€	80,00€
Service Information musicale + pratiques collectives 80,00 € 80,00		instrument ou voix	350.00 £	650.00.6
Cours d'instrument sur mesure ou voix 280,00 € 550,00	2 ^e cycle	formation musicale + pratiques collectives	350,00 €	650,00€
Hors parcours formation musicale seule 120,00 € 200,00 location d'instrument 100,00 € 200,00 4. Mode de paiement (cocher le choix)		option pratique collective seule	80,00€	80,00€
location d'instrument 100,00 € 200,00 €		cours d'instrument sur mesure ou voix	280,00 €	550,00€
4. Mode de paiement (cocher le choix) en 1 fois	Hors parcours	formation musicale seule	120,00 €	200,00€
□ en 1 fois □ en 3 fois directement au Trésor public après réception de la facture □ participation du Comité d'entretreprise : Nom de la société Démarches en cours auprès des partenaires □ Aides du Département (Pass jeunes 76, Pass collège) □ Pass Culture par le ministère de la Culture □ Bon temps Libre délivré par la CAF □ Chèques vacances – ANCV 5. Pièces à joindre au dossier - Règlement intérieur signé - Attestation d'assurance extra-scolaire ou Responsabilité Civile - Attestation de rentrée scolaire si Pass jeune 76 (subvention du Département de la Seine-Maritim Je soussigné(e), □ Certifie - avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École des Arts de Montville en accepter les modalités et les conséquences en cas de non-respect. Autorise : - le professeur à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures, y compris l'hospitalisation □ Oui □ Non - les photographies et/ou les vidéos de l'élève et l'utilisation de ces documents dans un but pédagogique ou d'information sur tous supports : □ Oui □ Non M'engage : - à prévenir la mairie en cas de modification à effectuer sur la présente fiche et de changements concernant la fiche de renseignements.		location d'instrument	100,00€	200,00€
Certifie - avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École des Arts de Montville. - en accepter les modalités et les conséquences en cas de non-respect. Autorise: - le professeur à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures, y compris l'hospitalisation - Oui - Non - les photographies et/ou les vidéos de l'élève et l'utilisation de ces documents dans un but pédagogique ou d'information sur tous supports: - à prévenir la mairie en cas de modification à effectuer sur la présente fiche et de changements concernant la fiche de renseignements.	Nom de la soci Démarches en cour Aides du Départen Pass Culture par le Bon temps Libre de Chèques vacances 5. Pièces à joindre Règlement inte	iété s auprès des partenaires nent (Pass jeunes 76, Pass collège) e ministère de la Culture élivré par la CAF – ANCV e au dossier érieur signé assurance extra-scolaire ou Responsabilité Civil		Seine-Maritime)
 en accepter les modalités et les conséquences en cas de non-respect. Autorise: le professeur à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures, y compris l'hospitalisation Oui Non les photographies et/ou les vidéos de l'élève et l'utilisation de ces documents dans un but pédagogique ou d'information sur tous supports: Oui Non M'engage: à prévenir la mairie en cas de modification à effectuer sur la présente fiche et de changements concernant la fiche de renseignements. 	Certifie			
 le professeur à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures, y compris l'hospitalisation	- en accepter le	_		
pédagogique ou d'information sur tous supports : Oui Non M'engage : à prévenir la mairie en cas de modification à effectuer sur la présente fiche et de changements concernant la fiche de renseignements.		•	• • • •	lisation
 M'engage : à prévenir la mairie en cas de modification à effectuer sur la présente fiche et de changements concernant la fiche de renseignements. 	 les photograp 	hies et/ou les vidéos de l'élève et l'utilisation c	le ces documents dan	ıs un but
- à prévenir la mairie en cas de modification à effectuer sur la présente fiche et de changements concernant la fiche de renseignements.	pédagogique	ou d'information sur tous supports : □ Ou	i c	⊒ Non
Fait à Montville le / / 2023 Signature	- <u>à prévenir la m</u> concernant la	fiche de renseignements.		:hangements

Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DES ARTS DE MONTVILLE

Année 2023-2024 * Section Musique

Les 10 engagements de l'élève

I - Modalités d'inscription

L'élève sera inscrit dans les cours correspondant à son niveau après accord du professeur et à réception de la fiche de renseignements dûment remplie.

Doit être joint à cette fiche, le présent règlement signé et accepté par l'élève ou son représentant.

II - Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont payables au Trésor public à l'année ou au trimestre.

Toute année débutée est considérée comme due, sauf cas de force majeure, admis par la Commune de Montville.

III - Organisation des cours

Les élèves s'engagent à participer assidûment aux cours de musique.

Les arrivées et les départs des élèves mineurs relèvent de la responsabilité exclusive des parents ou à défaut des personnes majeures désignées expressément par eux.

La responsabilité de la commune est dégagée en dehors des cours auxquels sont inscrits les élèves.

Les parents s'engagent à récupérer ou faire récupérer leur enfant à la fin du cours.

IV - Matériel

Chaque élève devra apporter son matériel (recueil, instrument...) à chaque cours.

V - Respect

Dès son arrivée au sein des locaux de l'École des Arts de Montville, l'élève doit être calme, ne pas courir, écouter les consignes, employer un langage correct envers ses professeurs et ses camarades, ne pas rentrer dans la salle en l'absence du professeur, ne pas fumer.

VI – Retards et absences

Tout retard de l'élève avant le démarrage du cours doit être signalé à l'École des Arts de Montville.

Les élèves qui ne pourraient pas venir à un ou plusieurs cours devront préalablement prévenir l'École des Arts de Montville.

VII – Responsabilités

Il est conseillé aux élèves de ne pas apporter d'objets de valeur aux cours. La commune ne sera pas tenue responsable des vols ou dégradations pouvant avoir lieu. Les élèves devront respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition par la commune. Toute dégradation nécessitant une remise en état fera l'objet d'une facturation à l'élève ou à la famille responsable.

VIII - Concerts et autres manifestations

L'élève doit participer à l'ensemble des répétitions et des concerts, les dates des représentations étant communiquées en amont.

IX – Droit à l'image

L'élève (ou ses représentants légaux pour les personnes mineurs) autorise la presse, la Commune et ses ayants droit à utiliser toutes images ou vidéos sur lesquelles il pourrait figurer. À défaut, il devra adresser une demande écrite au moment de son inscription.

X - Application du présent règlement

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent règlement, le professeur peut demander l'exclusion de l'élève qui est prononcée par la Commune. En cas de contestation, l'élève ou ses représentants légaux peuvent solliciter un entretien auprès de l'Adjoint au Maire chargé(e) des Affaires culturelles, du Directeur général des Services ou du Directeur de l'École des Arts de Montville.

☐ Je suis inscrit(e) a l'Ecole des Arts de Montville, je m'engage a respecter le present reglemen

NOM DE L'ÉLÈVE

Signature de l'élève

Signature des représentants légaux (pour un élève mineur)

Représentant 1 Représentant 2